

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Lors de la réunion du conseil municipal du samedi 06 avril 2024 à 17h00 le quorum n'a pas été atteint.

Lorsque ce quorum n'est pas atteint, l'article L.2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le 10 avril 2024, à 19 heures 20, le Conseil municipal de MONTSÉGUR s'est réuni en mairie en session ordinaire sans condition de quorum, sous la présidence de Lionel SÉGUÉLA, Premier Adjoint.

Présents : Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TREMOLIÈRES,

Absents : Nicolas DIGOUDÉ (excusé, procuration donnée à Didier TRÉMOLIERES), Bernard ALLIEU (excusé, procuration à Lionel SÉGUÉLA), Cyril DELMAS (excusé, procuration donnée à Charlie OLIVIER), Séverine BONNET, Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Sébastien MOUNIÉ.

Date de la convocation : 6 avril 2024

Secrétaire : Charlie OLIVIER

Président de séance : Lionel SEGUELA

I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

En l'absence d'observations, le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

Présents : 3

Votants : 6

Pour : 6 *Lionel SEGUELA, Bernard ALLIEU -par procuration-, Didier TREMOLIERES, Nicolas DIGOUDE -par procuration-, Charlie OLIVIER, Cyril DELMAS-par procuration*

Contre : 0

Abstention : 0

II – DÉLIBÉRATIONS

Nous vous rappelons que l'intégralité des délibérations est consultable sur le site Internet de la commune.

1- Déplacement de la billetterie du château dans le bâtiment « Pied de Pog »

Présents : 3

Votants : 6

Pour : 6 *Lionel SEGUELA, Bernard ALLIEU -par procuration-, Didier TREMOLIERES, Nicolas DIGOUDE -par procuration-, Charlie OLIVIER, Cyril DELMAS-par procuration*

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

2- Participation communale à l'installation d'une clôture pour la canalisation des visiteurs sur le site du château

Présents : 3

Votants : 6

Pour : 6 Lionel SEGUELA, Bernard ALLIEU -par procuration-, Didier TREMOLIERES, Nicolas DIGOUDE -par procuration-, Charlie OLIVIER, Cyril DELMAS-par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

3- Remplacement du matériel et logiciel de gestion et d'encaissement de la billetterie du château et du musée archéologique

Le Conseil Municipal indique qu'il s'agit du remplacement du matériel et logiciel de gestion et d'encaissement de la billetterie du château et du musée archéologique par le système KEZIA II certifié NF625 en location.

Présents : 3

Votants : 6

Pour : 4 Didier TREMOLIERES, Nicolas DIGOUDE -par procuration-, Charlie OLIVIER, Cyril DELMAS-par procuration

Contre : 0

Abstention : 2 Lionel SEGUELA, Bernard ALLIEU -par procuration-

La délibération est adoptée.

4- Lancement d'une étude d'urgence de sécurisation du château de Montségur

Présents : 3

Votants : 6

Pour : 6 Lionel SEGUELA, Bernard ALLIEU -par procuration-, Didier TREMOLIERES, Nicolas DIGOUDE -par procuration-, Charlie OLIVIER, Cyril DELMAS-par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

5- Recrutement d'une maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de réparation d'un pont del Pichol

Le Conseil Municipal a défini un plafond d'un montant de DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €) à ne pas dépasser pour le montant de l'étude de la maîtrise d'ouvrage.

Présents : 3

Votants : 6

Pour : 6 Lionel SEGUELA, Bernard ALLIEU -par procuration-, Didier TREMOLIERES, Nicolas DIGOUDE -par procuration-, Charlie OLIVIER, Cyril DELMAS-par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

6- Mise en conformité de la zone de stockage des déchets verts

Le Conseil Municipal informe les villageois la situation suivante :

- **Le 29 mars 2024 une rencontre a été organisée avec le service « environnement risques Unité eau », dans le cadre des travaux à réaliser sur l'ouvrage d'art du Pont Del Pichol qui nécessiteront obligatoirement le montage d'un dossier « Loi sur l'eau ».**

- Lors de cette rencontre, l'inspecteur de l'environnement de la Direction Départementale des Territoires a constaté le stockage de branchages et autres végétaux sur le terrain communal, nous informant que sa localisation en berge du cours d'eau engendre un risque de pollution de ce dernier.
- Le 02 avril 2024, un courrier de la Direction Départementale des territoires, nous informe également que le stockage de déchets verts en dehors d'un lieu déclaré à cet effet peut être considéré comme un stockage sauvage.
- Il est rappelé au Maire de ses obligations de pouvoir de police spéciale sur les déchets et l'invite à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ce stockage.
- Les services de la Préfecture demandent à être informé des actions engagées par la Mairie pour enlever cette décharge.
- Il est rappelé au Conseil Municipal que cette zone de stockage appartient à la commune de Montségur. Qu'après vérification celle-ci n'a jamais été déclarée. Cette zone est donc considérée comme illégale, engageant la responsabilité pénale du Maire.
- De ce fait, la zone de stockage des déchets verts sur la parcelle n°1716 sera définitivement fermée par arrêté municipal.
- L'ensemble des signalisations existantes seront déposées. Une nouvelle signalisation interdisant le dépôt sera posée.
- Un communiqué sera distribué aux Montséguriens pour les informer de ces nouvelles dispositions.
- La zone existante devra être dégagée de tous ses déchets.
- Des aménagements devront être mis en place afin d'empêcher de nouveaux dépôts.
- Monsieur le Maire rappelle que les branchages continueront à être broyés par le SMECTOM et qu'une déclaration de stockage peut être demandée auprès des services compétents à cet effet.

Présents : 3

Votants : 6

Pour : 3 Bernard ALLIEU -par procuration-, Didier TREMOLIERES, Nicolas DIGOUDE -par procuration

Contre : 2 Lionel SEGUELA, Cyril DELMAS-par procuration

Abstention : 1 Charlie OLIVIER

La délibération est adoptée.

7- Recrutement d'un agent contractuel pour la RNR

Présents : 3

Votants : 6

Pour : 6 Lionel SEGUELA, Bernard ALLIEU -par procuration-, Didier TREMOLIERES, Nicolas DIGOUDE -par procuration-, Charlie OLIVIER, Cyril DELMAS-par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

Information

Monsieur SEGUELA, Premier Adjoint, informe les Conseillers Municipaux qu'un Conseil Municipal aura lieu le samedi 27 avril 2024 à 17 heures pour le vote du budget de la Commune.

Fin du Conseil Municipal à 19h45